



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 15 Février 2023

Le 15 février 2023 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES	Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE
En exercice : 16	Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-
Présents : 16	Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine,
Procurations : 0	RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne
Absents : 0	

Approbation du procès-verbal du bureau du 12 janvier 2023

Le projet de procès-verbal du bureau du 12 janvier 2023 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

ECONOMIE

1. Hôtel d'entreprises II : avenant au lot 3 pour l'adaptation du bâtiment au photovoltaïque (*soumis à délibération*)

ESPACE RESSOURCES

2. Compte-rendu du COPIL Espace ressources du 7 février

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3. Lancement de la consultation pour la sélection du bureau d'études pour le PLUI
4. Bilan de la première année du TAD
5. Perspectives de la prochaine OPAH, groupement de commande à constituer (*soumis à délibération*)
6. Avancement du projet canoé-kayak sur le Gers

ACCESSIBILITE

7. Présentation du rapport CIAPH

RESSOURCES HUMAINES

8. Evolution de l'organisation des services supports

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération

Hôtel d'entreprises II - Avenant au lot n°3 Charpente / Couverture

2023-BC02-01

Dans un contexte de déploiement des énergies renouvelables, il est apparu pertinent d'anticiper l'installation de panneaux photovoltaïque sur le futur hôtel d'entreprises agroalimentaires. A ce titre, de nouveaux calculs de descente de charge ont été réalisés et ont montré le besoin de renforcer la composition de la structure métallique du bâtiment.

Ce renforcement technique a un impact financier sur le budget initialement prévu pour la toiture de ce bâtiment (cf. lot 3 - Charpente / Couverture conclu avec l'entreprise DOURSAT).

Un avenant est ainsi proposé au marché initial. Il porte sur la réalisation d'une prestation supplémentaire de 4 680 € HT (montant initial du marché : 322 924,74 € HT).

Le Président propose au bureau communautaire d'approuver la signature de cet avenant avec l'entreprise Doursat.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant au lot n°3 Charpente / Couverture conclu avec l'entreprise DOURSAT ayant pour objet l'ajout d'un renforcement technique pour un montant de 4 680 € HT
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents y afférents

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

ESPACE RESSOURCES

- Compte-rendu du COPIL Espace ressources du 7 février

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Lancement de la consultation pour la sélection du bureau d'études pour le PLUI
- Bilan de la première année du TAD
- Avancement du projet canoé-kayak sur le Gers
- Perspectives de la prochaine OPAH, groupement de commande à constituer (délibération prise au bureau du 14/03/2023)

ACCESSIBILITE


- Présentation du rapport CIAPH

RESSOURCES HUMAINES

- Evolution de l'organisation des services supports

QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le 14/03/2023

Le Président
François RIVIERE


Le secrétaire de séance
Roger BREIL
